



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 164-21

Objet : *RD - Garantie d'emprunt à Energicimes pour le financement de travaux d'installation de centrales photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment de l'Institut national des jeunes sourds (INJS) à Cognin*

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffemat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 164-21

objet **RD - Garantie d'emprunt à Energicimes pour le financement de travaux d'installation de centrales photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment de l'Institut national des jeunes sourds (INJS) à Cognin**

Aurélie Le Meur, vice-présidente chargée de la transition écologique et du développement durable, indique que la SAS (société par actions simplifiée) Energicimes est une société citoyenne de développement des énergies renouvelables sur le bassin chambérien, gérée entièrement par des bénévoles.

Créée en 2019, Energicimes compte actuellement 160 associés (habitants, collectivités...) qui ont réuni plus de 190 000 € de capital destiné au financement d'installations photovoltaïques sur le territoire. Trois installations ont ainsi pu être réalisées (bâtiments d'Emmaüs, Supernova et de l'ASDER), pour une puissance totale de 178 kWc (environ 900 m² de panneaux) et une production d'environ 200 000 kWh/an, équivalente aux consommations électriques annuelles hors chauffage de 160 personnes. EnergiCimes poursuit le développement de nouvelles centrales photovoltaïques, avec notamment l'équipement du pan sud d'une toiture de l'INJS à Cognin. Cette installation photovoltaïque de 435 m² (86 kWc) permettrait de produire environ 99 000 kWh/an.

Pour financer cette installation d'un coût total de 83 000 €, Energicimes doit contracter un prêt bancaire auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes d'un montant de 60 000 €. La banque sollicite une caution pour octroyer ce prêt. La SAS Energicimes a donc déposé une demande à la Communauté d'agglomération. La garantie de Grand Chambéry, conformément à la réglementation, ne peut excéder 50 % du montant du prêt mobilisé par la société. Le montant maximal pouvant être garanti s'élèverait ainsi à 30 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération qui s'inscrit dans la politique mise en œuvre visant à l'amélioration de la qualité de l'air, il est proposé d'apporter un soutien à cet opérateur en accordant la garantie de Grand Chambéry à hauteur de 50 % du montant emprunté, soit 30 000 € maximum. Il est précisé que l'opérateur devra présenter un bilan annuel certifiant la bonne mise en œuvre de l'opération cautionnée par Grand Chambéry ainsi que les résultats obtenus et l'équilibre financier de l'opération. Ainsi et dans l'attente de la présentation des comptes de résultat et de bilan sur une année complète, aucune autre garantie ne sera accordée à cet opérateur en cas d'éventuelles demandes ultérieures dans l'intervalle.

D'une manière plus générale et compte tenu du poids important de la dette garantie portée exclusivement par la Communauté d'agglomération en matière de logement conformément aux statuts de la collectivité, une charte sera élaborée ultérieurement pour encadrer les garanties d'emprunt dans d'autres domaines et la participation des communes au cautionnement en complément de celui de la Communauté d'agglomération.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'octroi des garanties d'emprunt,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde la garantie de Grand Chambéry à la SAS Energicimes pour un prêt contracté à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour le financement d'une installation photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment de l'INJS à Cognin dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant emprunté: 60 000 € maximum,
- garantie de Grand Chambéry : 50 % du montant emprunté, soit 30 000 € maximum,
- taux : 1,20 % maximum,
- durée : 15 ans maximum,
- échéances : semestrielles constantes,

Article 2 : précise que la SAS Energicimes devra présenter un bilan annuel certifiant la bonne mise en œuvre de l'opération cautionnée par Grand Chambéry ainsi que les résultats obtenus et l'équilibre financier de l'opération. Le premier bilan attendu portera sur l'année 2022 et devra être actualisé chaque année tout au long de la durée d'application de la garantie,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 164-21

Objet de l'acte : RD - Garantie d'emprunt à Energicimes pour le financement de travaux d'installation de centrales photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment de l'Institut national des jeunes sourds (INJS) à Cognin

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 3 - Emprunts 3 - Garanties d'emprunt

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26109H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26109H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au